

**Date de convocation :**

08/12/2023

**Date d'affichage :**

08/12/2023

**Nbre de conseillers :**

**En exercice :** 14

**Présents :** 8

**Votants :** 13

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LEBouc, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LEBouc

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°125/2023

**Validation du devis de l'entreprise Lambert pour le sentier Européen**

Suite à une visite du sentier Européen, il s'avère nécessaire de remplacer l'amandier situé en bordure du parking de l'école et le sequoia à proximité du plateau sportif de l'école.

Le devis fournit par l'entreprise Lambert est de : 621.60 € TTC

Mr LEBouc et Mme SALIOT indiquent que l'un des chênes a dépéri.

Ils proposent d'anticiper son remplacement et de demander un devis de l'entreprise Lambert.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Lambert pour le sentier Européen et de prévoir l'acquisition d'un chêne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

